

SAINT-EUSTACHE

D'OU VIENT L'ARGENT DE LA PAROISSE ?

UN PEU D'HISTOIRE : Avant la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, tous les revenus d'une paroisse catholique en France métropolitaine étaient gérés par un Conseil de Fabrique et la commune pouvait être appelée à y suppléer en cas d'insuffisance. Le curé et la plupart des vicaires étaient rémunérés par l'État.

La loi de 1905 change cette situation, sauf dans les départements d'Alsace et Moselle. Avec le *Modus Vivendi* de 1921-1924 et la reconnaissance des statuts-types des associations diocésaines en 1924, la personnalité morale est acquise aux diocèses, les paroisses restant de simples groupements de fait au regard du droit français. Mises à la disposition des fidèles et de l'affectataire, le curé, la majorité des églises paroissiales sont propriété des communes. C'est le cas de Saint-Eustache. Les cathédrales appartenant à l'État.

Pour Saint-Eustache, la Ville de Paris est un propriétaire attentif et généreux. Le programme de restauration se poursuit au rythme de la disponibilité des crédits de financement, les travaux d'entretien du bâtiment sont faits régulièrement. Mais « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». C'est à la paroisse d'assurer les dépenses courantes liées à son occupation de l'édifice et, bien sûr, **toutes** les charges de la vie de la paroisse.

En France, privée par la loi de 1905 de toute ressource d'origine publique et ne recevant aucune subvention du Vatican, l'Église catholique doit trouver beaucoup d'argent pour assurer sa mission et subvenir à ses besoins matériels. Encore aujourd'hui, dans certains pays d'Europe, l'Église reçoit des autorités publiques des sommes très importantes : ce n'est pas le cas en France depuis plus d'un siècle.

Dès 1906, les évêques de France mettent en place un « Denier du culte » qui sera assuré par les fidèles pour subvenir aux besoins du clergé. En 1989, sous l'influence du concile de Vatican II, le Denier du culte devient le « Denier de l'Église ».

AUJOURD'HUI ET DEMAIN : Dans la plupart des diocèses, le Denier est collecté et géré par le diocèse. À Paris, ce sont les paroisses qui s'occupent de la collecte et

la déposent sur un compte rémunéré du diocèse, seul habilité à donner le reçu fiscal permettant une déduction fiscale. Au final, la gestion du Denier de l'Église à Paris revient à la paroisse qui, seule, décide de l'utilisation des fonds.

Pour l'année **2017**, 25,5M€ de Denier viennent de la générosité des fidèles. Ce chiffre montre l'importance du Denier pour la mission de l'Église à Paris. **En 2017** à Saint-Eustache, sur les 843.731€ de produits de fonctionnement, le Denier en représente 25% (voir tableau plus loin). Une fois encore, les chiffres montrent l'importance du Denier pour la mission et la vie de la paroisse.

LA QUÊTE AU COURS DE LA MESSE, au moment de la présentation du pain et du vin à l'offertoire, recueille l'offrande des personnes qui participent à l'eucharistie. **La quête est avant tout un geste liturgique et pas un acte de gestion financière.** À Saint-Eustache, les quêtes du week-end concourent aux frais de fonctionnement, notamment, les frais non négligeables des célébrations liturgiques. Dans un esprit de solidarité et de partage, le diocèse demande que plusieurs quêtes dans l'année soient affectées à des causes spécifiques (vocations, prêtres âgés, Chantiers du cardinal, Secours catholique, Institut catholique...).

LE CASUEL est l'offrande faite à l'occasion de la demande d'une célébration liturgique : par exemple, par les parents qui demandent le baptême d'un enfant, par les fiancés qui se marient à l'église ou par les membres de la famille qui organise des obsèques. **Il ne s'agit pas d'un tarif mais bien d'une offrande à la paroisse.** À Saint-Eustache, le montant de cette offrande est laissé à la libre appréciation des personnes concernées.

L'OFFRANDE DE MESSE est versée quand on demande une intention de messe, souvent pour une personne vivante ou décédée. **Le montant de l'offrande de messe, actuellement 17€, est déterminé par la Conférence des évêques de France.**

LE DENIER DE L'ÉGLISE, à la différence des quêtes, du casuel et des offrandes diverses, **n'est lié directement à aucune célébration liturgique.** C'est un outil de gestion financière et l'un des moyens pour chaque baptisé de contribuer à la ressource budgétaire principale de sa paroisse. Le Denier permet d'aller au-delà de la vie courante, de prévoir et bâtir l'avenir de Saint-Eustache, de sa vie et de sa mission au cœur de Paris.

Il n'est ni souhaitable, ni nécessaire d'associer le Denier de l'Église à telle ou telle dépense particulière. Chacun sait que la baisse significative d'un poste représentant 25% de ses revenus nécessiterait des changements radicaux dans

sa manière d'envisager l'avenir. Actuellement, respecter les multiples obligations et engagements de Saint-Eustache coûte à la paroisse plus de 2.000€ par jour.

Le Denier de l'Église est l'une des multiples possibilités de participer à la vie de la paroisse. Il y en a beaucoup d'autres. Je sais que les temps sont difficiles pour beaucoup d'entre nous. Cependant, il est normal pour chaque personne qui participe à la vie de la paroisse de s'interroger sur sa part de responsabilité, financière aussi, pour l'avenir de Saint-Eustache. **Quelle que soit la valeur du don, ce qui est important c'est de participer en fonction de ses moyens et, bien sûr, de ses charges.**

Il est possible de participer au Denier de l'Église :

- par *un prélèvement mensuel* à partir de 3€,
- par *un don ponctuel* en ligne sur le site de la paroisse ou
- en utilisant *les enveloppes* proposées dans les présentoirs
- ou bien par *carte bancaire via les bornes* disponibles dans l'église.

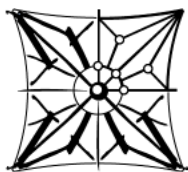
Avec la déduction fiscale, égale à 66% du don effectué, l'un des moyens d'acquitter l'impôt sur le revenu est de donner au Denier.

Le Denier n'est ni l'apanage des riches, ni le privilège des personnes âgées. Participer au Denier de l'Église est de la responsabilité de tous ceux qui souhaitent que, dans le centre de Paris, Saint-Eustache continue de porter le témoignage d'une paroisse spirituelle, culturelle et fraternelle, ouverte sur le monde, ouverte sur le Quartier des Halles.

À toutes les personnes qui donnent au *Denier de l'Église* à Saint-Eustache, merci de votre générosité, merci de votre fidélité. Merci, également, à tous ceux et celles qui vont les rejoindre.

Yves Trocheris, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Eustache

Décembre 2018



SAINT-EUSTACHE

Saint-Eustache, 146 rue Rambuteau, 75001 Paris
Adresse postale : 2 impasse Saint-Eustache, 75001 Paris
Tél.: 01 42 36 31 05 - www.saint-eustache.org

LES COMPTES 2017 DE LA PAROISSE SAINT-EUSTACHE

ont été présentés à la fin des messes du week-end des 7 et 8 avril 2018

Les comptes de la paroisse pour l'année 2017 se sont soldés par un résultat positif de 15.409€. A comparer à un chiffre de 14.588€ en 2016. Ce chiffre est à rapprocher d'un budget total de la paroisse de 936.000€ à son plus haut niveau historique.

<u>Produits 2017</u>	k€	%
Denier de l'Eglise	238	25%
Quêtes	122	13%
Cierges	104	11%
Concerts	79	8%
Revenus immobiliers	224	24%
Casuels, Messes, Orgues	76	8%
Legs, provisions et divers	<u>93</u>	<u>10%</u>
Total	936	100%

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT sont en baisse de 4% par rapport à 2016 et s'élèvent à 843.731€ euros pour 2017. Le Denier est stable cette année, avec un nombre de donateurs en hausse (544 donateurs au total vs 526 l'année dernière) et un montant moyen de contribution en baisse à 439€ par donateur par rapport à 460€ l'année dernière. Les quêtes sont en hausse de 9% en ligne avec la fréquentation plus forte des offices constatée en 2017. Les revenus immobiliers sont en baisse après prise en compte d'un élément exceptionnel de 2016. Ils représentent toujours le quart des revenus de la paroisse. Cependant les travaux de rénovations et d'entretiens courants ne permettent pas d'envisager un maintien à ce niveau pour les années à venir. Les cierges sont également en baisse de 8%. Les revenus liés aux concerts sont stables. Il est important de noter que la paroisse a été bénéficiaire d'un leg en fin d'année.

<u>Charges 2017</u>	k€	%
Frais clergé	65	7%
Frais laïcs	301	33%
Frais Immeubles	128	14%
Fourniture culte et fidèles	37	4%
Divers et amortissements matériels et mobiliers	124	13%
Autres charges et provisions pour travaux	124	15%
Participation diocésaine	<u>141</u>	<u>13%</u>
Total	920	100%

En ce qui concerne les charges pour l'année 2017 les charges de fonctionnement et provisions s'élèvent à 920.737€ et sont en hausse de 2% par rapport aux charges 2016. Les frais des laïcs sont en baisse de 1% et les frais du clergé sont en baisse de 6%. Les charges de chauffage sont en baisses de 16% : grâce au nouveau contrat GAZ souscrit en 2015 et un hiver plus clément que les années précédentes. Dans l'ensemble les charges de fonctionnement sont restées conformes au budget établi en début d'année. Enfin, notre exercice a permis la constitution d'une provision de 75.000€ pour travaux futurs.